

TERMES DE REFERENCE

Mise en place de parcelles agroforestières et l'accompagnement des producteurs/trices pour le Programme d'HELVETAS dans la Région SAVA

1. Contexte

HELVETAS Swiss Intercooperation Madagascar, dans le cadre de son Programme SAVA, appuie les initiatives de reboisement et de promotion de l'agroforesterie afin de restaurer les écosystèmes dégradés, renforcer la résilience des écosystèmes, et améliorer les moyens de subsistance des communautés rurales. Ces actions s'inscrivent dans une vision intégrée de conservation des ressources naturelles et de développement économique local.

Pour atteindre ces objectifs, et en particulier appuyer les producteurs à diversifier durablement leurs sources de revenus, le Programme d'HELVETAS dans la Région SAVA prévoit la mise en place de parcelles agroforestières dans ses zones d'intervention, concernant en particulier le café, cacao, poivre, arbres fruitiers et essences locales, à destination des producteurs et productrices bénéficiaires. Ces plants seront utilisés pour des plantations individuelles ou collectives selon les principes de l'agroforesterie.

Au cours de la campagne 2024-2025, 90 000 plants ont été mis en terre à travers les cinq communes d'intervention, à savoir : Ambalamanasy II, Ambodiangezoka, Doany, Anjialavabe et Bevonotra. Dans le cadre de la campagne 2025-2026, le programme compte mettre en terre un peu plus de 180 000 nouveaux jeunes plants dans ces mêmes zones et garantir la réussite des plantations réalisées au cours de cette période à travers un accompagnement adéquat des producteurs et productrices bénéficiaires.

Dans ce cadre, et dans le but de réaliser une campagne 2025-2026 réussie, HELVETAS souhaite recruter une ONG ou une association spécialisée dans la plantation d'espèces pérennes (reboisement) et l'accompagnement des producteurs et productrices, pour mettre en place des parcelles agroforestière (et ainsi prendre en charge les activités d'approvisionnement de jeunes plants, de mise en terre, et de suivi post-plantation) et accompagner de manière adéquate les bénéficiaires.

2. Objectifs

2.1. Objectifs :

L'objectif général de ce mandat est d'assurer durablement la mise en œuvre de parcelles agroforestières et de reboisement dans les zones d'intervention d'HELVETAS dans la Région SAVA.

Il s'agira en particulier de :

- Réaliser l'accompagnement des producteurs et productrices bénéficiaires pour la mise en place des parcelles ;
- Procéder à la fourniture de jeunes plants selon les espèces de rente : caféier, cacaoyer, poivrier ; des fruitiers à valeurs commerciaux telles que les agrumes, manguiers, litchier... et les espèces d'ombrages permanentes locales telles que *Hymenea sp*, *Intsia sp*, *Albizzia sp*, etc ;
- Réaliser la plantation en collaboration avec les bénéficiaires en assurant un encadrement de l'ensemble des activités ;
- Réaliser un suivi trimestriel post-plantation jusqu'en décembre 2026 ;
- Assurer la disponibilité de plants pour/et le regarnissage des parcelles avec les bénéficiaires à échéance de décembre 2026.

2.2. Activités principales à mener :

- Planification participative avec les équipes de HELVETAS et les parties prenantes locales (pépiniéristes, COBA, communes et producteurs) pour organiser les interventions ;
- Production et diffusion de deux fiches de bonnes pratiques de reboisement en malgache destinée aux producteurs, claire, facile à comprendre et adaptée ;
- Identification des sites pour la production des jeunes plants et mise en place les pépinières de proximité ;
- Approvisionnement de 189 243 jeunes plants de qualité et selon les espèces demandées ;
- Transport et distribution des plants sur les sites de reboisement proposées par les communautés et les bénéficiaires : groupes ou individus ;
- Encadrement technique pendant les plantations : sensibilisation, formation et accompagnement à la mise en terre avec des producteurs bénéficiaires ;
- Mise en place d'un système de suivi post-plantation (taux de survie, croissance, entretien) : une fois, trois mois après la plantation, une fois en fin de période sèche, en collaboration avec les paysans relais, les pépiniéristes et les producteurs propriétaire des parcelles, une fois en début de saison de plantation ;
- Tenues de fiches de suivi pour chaque site et chaque type de parcelles ;
- Géoréférencement des parcelles reboisées avec kobocollect en détaillant au minimum les informations comme le nom du propriétaire, la surface, la position géographique, les espèces plantées, les dates de plantation ;
- Collecte, traitement et remontée de données mensuelles sur les plants produits, distribués, mis en terre et suivis ;
- Assister aux réunions semestrielles de suivi organisées par HELVETAS ;
- Rédaction et transmission de rapports sommaires d'avancements semestriels à HELVETAS.

3. Résultats attendus :

- Les 189 243 plants prévus (voir partie 5) sont livrés dans les délais prévus dans l'offre technique ;
- Au moins 90% de taux de survie post-plantation ;
- Les producteurs bénéficiaires sont correctement appuyés pour la mise en terre et l'entretien des plants durant toute période d'intervention ;
- La totalité des parcelles reboisées sont géoréférencées et leurs surfaces mesurées ;
- Un système de suivi efficace est mis en place, avec des données fiables sur les taux de survie et les besoins d'entretien des jeunes plants ;
- Les producteurs sont mieux sensibilisés aux bonnes pratiques de plantation et d'entretien.

4. Livrables attendus :

- 189 243 plants fournis disponibles en pépinières et prêts à mettre en terre à la date du 10 décembre 2025 ;
- Au moins 25% des plants mis en terre à la date du 30 décembre 2025 ;
- 75% mis en terre effectivement au plus tard le 30 avril 2026 ;
- Les brochures de bonnes pratiques disponibles à la date du 31 octobre 2025 ;
- Les parcelles totalement mises en place à la date du 31 mai 2026 ;
- Un taux de survie de 90% des plants mis en terres, en décembre 2026 ;
- Regarnissage des plantations, en décembre 2026.

Le prestataire est tenu de livrer des rapports sommaires d'avancements avec en annexe : les fiches de distribution - de mise en terre des plants et de suivi, à l'échéance de chaque livrable demandé ; un rapport de démarrage avec un planning de mise en œuvre détaillé, et un rapport final consolidé au plus tard le 31 décembre 2026.

5. Durée d'exécution et zone d'intervention :

L'intervention s'étendra de la signature du contrat jusqu'à décembre 2026. Les zones d'interventions du Programme sont présentées dans les tableaux ci-après, avec le nombre de plants à produire par localité :

Zone 1

Plants	Commune Ambalamanasy II					
	FKT Ambavala	FKT Ambodimanga II	FKT Antananambao Kobahina	FKT Ambalamanasy II	FKT Antanimbaribe	FKT Manirirano
Café	8 824	798	1 922	7 000	7 000	7 000
Poivre	3195	299	677	2 500	2 500	2 500
Tuteur poivre	3195	299	677	2 500	2 500	2 500
Cacao	1 026	26	182	1 000	1 000	1 000
Arbre fruitier et Essences forestières	1 255	102	169	1 000	1 000	1 000
TOTAL	17 495	1 524	3 627	14 000	14 000	14 000

Zone 2

Plants	Commune Doany 1					TOTAL
	FKT Ambalihabe	FKT Befamatra	FKT Betaholana	FKT Doany	FKT Androfiabe	
Café	1 059	8 597	961	10 030	11 366	32 013
Poivre	370	3 098	349	3 541	4 032	11 390
Tuteur Poivre	370	3 098	349	3 541	4 032	11 390
Cacao	111	1 037	63	1 367	1 267	3 845
Arbre fruitier et Essences forestières	85	1 218	102	1 212	1 535	4 152
TOTAL	1 995	17 048	1 824	19 691	22 232	62 790

Zone 3

Plants	Commune Doany 2			
	FKT Andranomilolo	FKT Anjialavahely	FKT Antananivo	TOTAL
Café	1 792	1 890	1 010	4 692
Poivre	676	625	334	1 635
Tuteur poivre	676	625	334	1 635
Cacao	37	163	130	330
Arbre fruitier et Essences forestières	245	222	76	543
TOTAL	3 426	3 525	1 884	8 835

Zone 4

Plants	Commune rurale d'Anjialavabe et Bevonotra			TOTAL
	FKT Ankiakabe	FKT Antanambao I	FKT Mahaso	
Café	1 760	2 166	1 890	5 816
Poivre	576	747	725	2 048

Tuteur Poivre	576	747	725	2 048
Cacao	296	249	0	545
Arbre fruitier et Essences forestières	68	161	286	515
TOTAL	3 276	4 070	3 626	10 972

Zone 5

Plants	Commune rurale d'Ambodiangezoka			
	FKT Antanambe	FKT Ambodivoara	FKT Belambo	TOTAL
Café	7 000	7 000	7 000	21 000
Poivre	2 500	2 500	2 500	7 500
Tuteur Poivre	2 500	2 500	2 500	7 500
Cacao	1 000	1 000	1 000	3 000
Arbre fruitier et Essences forestières	1 000	1 000	1 000	3 000
TOTAL	14 000	14 000	14 000	42 000

6. Profil requis de l'ONG ou de l'association :

L'ONG ou l'association candidate devra répondre aux critères suivants :

- Être légalement constituée et reconnue à Madagascar, avec une expérience avérée dans la mise en œuvre d'activités de reboisement ou d'agroforesterie ;
- Avoir déjà travaillé avec des projets de développement rural, des producteurs ou des communautés de base dans des contextes similaires ;
- Avoir déjà collaboré avec des organisations internationales pour des activités en faveur de la restauration des écosystèmes forestiers ;
- Disposer d'une équipe technique qualifiée incluant au minimum :
 - Un(e) coordinateur(trice) ;
 - Un responsable opérationnel ;
 - Des techniciens en reboisement/agroforesterie ;
 - Des animateurs de terrain pour la mobilisation et l'accompagnement des producteurs.
- Être capable de collecter, structurer et rapporter des données techniques et de suivi en respectant les formats et échéances définis ;
- Connaissances avérées sur le rapportage sur kobocollect et en géoréférencement ;
- Très bonnes capacités en rédaction en Français et en Malagasy.

7. Modalité de travail et supervision :

- L'ONG ou l'association travaillera sous la supervision du responsable Programme de HELVETAS SAVA, en étroite collaboration avec les gestionnaires des projets ;
- Un plan de travail sera validé conjointement par semestre et des réunions régulières de coordination seront tenues (physiquement ou à distance).
- L'ONG ou l'association devra collaborer étroitement avec les producteurs bénéficiaires, les autorités locales, les COBA et les paysans relais, et les pépiniéristes dans une approche participative.

- L'ONG ou l'association devra collaborer de très près avec les autres partenaires de mise en œuvre (facilitateurs et formateurs), pour s'assurer d'une bonne cohérence dans la mise en œuvre du programme SAVA.
- Les données de suivi et les rapports transmis devront être clairs, fiables et livrés à temps.
- HELVETAS fournira les orientations stratégiques, assurera le suivi global de la qualité de l'intervention, validera les plants avant leur distribution et effectuera des visites de terrain pour vérification.

8. Critères d'éligibilité :

Sont éligibles :

- Les ONG et Associations constituées légalement ;
- Les ONG et Associations montrant une expérience d'au moins cinq (05) ans dans la Région SAVA ;
- Disposant au moins trois (03) ans d'expérience prouvées de réalisation similaire en appui et accompagnement des activités de reboisement (définition du plan de reboisement, formations techniques et socio-organisationnelles, suivi-encadrement) ;
- Disposant au moins deux (02) ans d'expérience prouvées de réalisation similaire dans la formation communautaire en environnement, agroécologie, agriculture respectueuse de l'environnement ;
- Ayant des équipes techniques spécialisées en reboisement agroforestier et en mobilisation sociale basées sur terrain.

9. Les dossiers à fournir :

Le prestataire doit fournir à HELVETAS une offre technique et une offre financière

OFFRE TECHNIQUE

L'offre technique doit :

- Contenir un dossier administratif comprenant : NIF et STAT ;
- Faire ressortir la compréhension de la prestation ;
- Expliciter la méthodologie adoptée par le prestataire pour atteindre les objectifs et résultats ;
- Proposer un chronogramme d'exécution de chaque étape à suivre ;
- Proposer un planning indicatif des activités à exécuter ;
- Présenter les expériences similaires avec les références et les attestations de bonne fin ;
- Les CV de l'équipe ;

OFFRE FINANCIERE

L'offre financière sera détaillée suivant les activités à entreprendre et le montant affiché sera la valeur toute taxe comprise.

Les offres sont à envoyer par e-mail à l'adresse Madagascar@helvetas.org ou à déposer au Bureau de HELVETAS Swiss Intercooperation, Ankevaheva, 205 Andapa, sous l'objet « **Offre pour l'approvisionnement, la mise en terre et le suivi des jeunes plants pour le programme HELVETAS SAVA** » au plus tard le **1^{er} Août 2025 à 17 heures locales**.

Annexe : CANEVAS INDICATIF DE RAPPORT D'AVANCEMENT – ACTIVITES DE REBOISEMENT

Période : (indiquer la période du rapport, exemple : janvier à mars 2025)

1- Informations générales

- Nom du programme/projet :
- Zone d'intervention :
- Organisation prestataire :
- Responsable du suivi :
- Période couverte par le rapport :

2- Objectifs des activités**3- Résumé des réalisations**

Activité	Prévues (ha/planté, ...)
Sensibilisation des communautés	xx villages
Production de plants	xxxx Plants
Mise en terre	xxx ha
Suivi post-plantation	...planifié pour avril (exemple)
.....	

4- Indicateurs de performance

Superficie reboisée : xxx hectares

Nombre de plants mis en terre : xxx

Taux de survie estimé (si disponible) : xx%

Nombre de bénéficiaires impliqués : total : xxx dont femmes : xxx

Nombre de sites reboisés et parcelles installées : xx sites,

5- Difficultés rencontrées :

-
-

6- Leçons apprises et bonnes pratiques

- ...
- ...

7- Prochaines étapes et recommandations

-
- ...

8- Annexes

- Liste des sites reboisés/parcelles agroforestières installées
- Photos des activités
- Fiche de présence/liste des participants/bénéficiaires
- Tableau de suivi des plants par espèce, par zone...